

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

AP n° : 2015091-0006

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la circulaire du Premier Ministre n° 5745/SG du 15 octobre 2014,

Vu le Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique du 17 juillet 2013,

Vu le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail départemental de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du 20 novembre 2014,

Vu le comité technique de la Direction Départementale des Territoires du 26 novembre 2014,

Vu le rapport de la Secrétaire Générale de la préfecture du 8 janvier 2015,

Vu le Comité de l'Administration Régionale du 21 janvier 2015,

Vu le comité technique de la préfecture du 18 mars 2015,

Vu le règlement d'utilisation collective de la maison de l'État de Castelsarrasin du 15 octobre 2014,

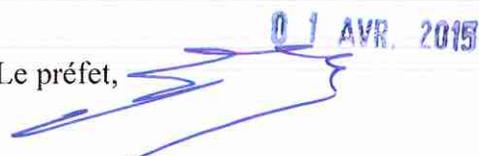
ARRÊTE :

Article 1 : Est créée une maison de l'État dans l'ensemble immobilier de la Sous-Préfecture sis 44, rue de la Fraternité à Castelsarrasin (82 100), cadastré 000 DE 1 et 2 pour une contenance de 5 862 m², tel que cet ensemble immobilier est délimité par un liseré rouge sur le plan ci-annexé.

Article 2 : L'administration du site est définie par le règlement d'utilisation collective du 15 octobre 2014.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet,


Jean-Louis GERAUD

01 AVR. 2015

